AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0716
FR0000038036-FS0305

22 mars 2016

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2016, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenues le 15 mars 2016 :

- M. Stéphane Marnier Lapostolle a déclaré avoir franchi en baisse, par suite de la cession hors marché de 1 675 actions de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE (ci-après GRAND MARNIER) au profit de la société Davide Campari Milano S.p.a.[1], le seuils de 10% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires de la société GRAND MARNIER et détenir 4 949 actions GRAND MARNIER[2] représentant 8 088 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 9 898 droits de vote en assemblées générales extraordinaires, soit 5,82% du capital, 7,32% et 8,96% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de cette société[3].

- Mme Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury a déclaré avoir franchi en baisse, par suite de la cession hors marché de 3 554 actions GRAND MARNIER au profit de la société Davide Campari Milano S.p.a.[1], les seuils de 15% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires et de 10% du capital de la société GRAND MARNIER et détenir 6 200 actions GRAND MARNIER[4] représentant 11 400 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 12 400 droits de vote en assemblées générales extraordinaires, soit 7,29% du capital, 10,32% et 11,23% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de cette société[3].

- Mme Sylvia de Gasperis a déclaré avoir franchi en hausse, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société GRAND MARNIER dans le cadre des cessions intervenues[5], les seuils de 20% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société GRAND MARNIER et détenir 11 743 actions GRAND MARNIER[6] représentant 22 486 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 23 486 droits de vote en assemblées générales extraordinaires, soit 13,82% du capital, 20,36% et 21,27% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de cette société[3].

Par ailleurs, M. Stéphane Marnier Lapostolle, Mme Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury et Mme Sylvia de Gasperis ont conclus un pacte d'actionnaires le 14 mars 2016 avec la société Davide Campari Milano S.p.a. (qui entrera en vigueur au résultat de l'offre publique annonçant son succès[1]), constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GRAND MARNIER le 15 mars 2016 et D&I 216C0671 en date du 16 mars 2016.
[2] Composées de la pleine propriété de 4 044 actions GRAND MARNIER et de la nue propriété de 905 actions GRAND MARNIER.
[3] Sur la base d'un capital composé de 85 000 actions représentant 110 443 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Composées de la pleine propriété de 5 700 actions GRAND MARNIER et de la nue propriété de 500 actions GRAND MARNIER.
[5] A savoir les cessions susvisées et celle relatée dans D&I 216C0695 en date du 18 mars 2016 et D&I 216C0715 du 22 mars 2016.
[6] Composées de la pleine propriété de 11 243 actions GRAND MARNIER et de la nue propriété de 500 actions GRAND MARNIER.

de la société GRAND MARNIER. Au terme de ce pacte, ils détiennent de concert avec la société Davide Campari Milano S.p.a. 40 032 actions GRAND MARNIER représentant 61 799 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 64 549 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires, soit 47,10% du capital, 55,96% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 58,45% des droits de votes en assemblées générales extraordinaires de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**		**% droits de vote**	
			AGO	**AGE**	**AGO**	**AGE**
Davide Campari Milano S.p.a.[7]	16 170	19,02%	16 575	15 515	15,01%	14,05%
Sous-total actions déténus par Davide Campari Milano S.p.a.	**16 170**	**19,02%**	**16 575**	**15 515**	**15,01%**	**14,05%**
Sylvia Marnier Lapostolle[8]	11 743	13,82%	22 486	23 486	20,36%	21,27%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury[9]	6 200	7,29%	11 400	12 400	10,32%	11,23%
Stéphane Marnier Lapostolle[10]	4 949	5,82%	8 088	9 898	7,32%	8,96%
Autres actionnaires familiaux[11]	1 625	1,91%	3 250	3 250	2,94%	2,94%
Sous-total actionnaires promettants[12]	**24 517**	**28,84%**	**45 224**	**49 034**	**40,95%**	**44,40%**
Total concert[13]	**40 032**	**47,10%**	**61 799**	**64 549**	**55,96%**	**58,45%**

[7] Détention découlant de la possession de 15 265 actions GRAND MARNIER en pleine propriété, la nue-propriété de 250 actions GRAND MARNIER et l'usufruit de 655 actions GRAND MARNIER; droits de vote en AGO basés sur 15 265 actions en pleine propriété et 655 actions en usufruit disposant de droits de vote double (le nu-propriétaire étant Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle, membre du concert) ; droits de vote en AGE basés sur 15 265 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.

[8] Détention découlant de la possession de 11 243 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote double et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 11 243 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 11 243 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

[9] Détention découlant de la possession de 5 700 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 5 700 actions en pleine propriété; droits de vote en AGE basés sur 5 700 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

[10] Détention découlant de la possession de 4 044 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 905 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 4 044 actions en pleine propriété; droits de vote en AGE basés sur 4 044 actions en pleine propriété et 905 actions en nue-propriété.

[11] Autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).

[12] Ces actions sont par ailleurs assimilées par Davide Campari Milano S.p.a. sur le fondement de l'article L.233-9 I 4° du code de commerce (actions qui peuvent être acquises à la seule initiative de Davide Campari Milano S.p.a.).

[13] L'initiateur et Stéphane Marnier Lapostolle détiennent respectivement l'usufruit et la nue-propriété sur 655 mêmes actions, elles ont été comptabilisées pour un total de 655 actions au niveau du concert.